

Société :

Akoss avait le diable dans les hanches P 5

Agbeyomé KODJO
brièvement interpellé,
plus de peur que de mal

P 2



CEPD et BAC II 2012
Le Collectif « sauvons le Togo »
a fait peur aux candidats P 6

Economie

La micro finance en pleine expansion au Togo, Le recouvrement des créances reste un défi P 5



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 077 Mercredi 20 juin 2012 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

La voix de la rue

En démocratie, la rue a le droit de s'exprimer. La voie publique permet d'amplifier les voix de ceux qui sont mécontents pour une raison ou pour une autre. C'est dans l'ordre des choses. Parfois c'est même un exutoire commode. Mais la rue comme moyen d'expression n'est démocratique que si elle respecte la loi dont elle tient d'ailleurs sa légitimité.

On s'en écarte dangereusement lorsqu'on choisit d'y installer la violence. C'est d'autant plus intolérable que cette violence emporte parfois des vies et occasionne des dégâts immenses à tout point de vue. Quand on brûle la chaussée refaite à grands frais, quand on caillasse les voitures des paisibles citoyens on met la voix de la rue hors-la loi.

La loi sur les manifestations publiques au Togo est une grande avancée dans le domaine des libertés publiques.

En démocratie comme ailleurs, les droits finissent par s'user quand on en abuse. ■

La Rédaction



Tensions politiques au Togo
Le nouveau cadre électoral contesté est-il vraiment taillé sur mesure ? Décryptage et analyse P 3

Politique française
La Guerre est ouverte entre les ex-lieutenants de Nicolas Sarkozy pour prendre les rennes du parti P 7

Eliminatoires CAN 2013
Les Eperviers sauvent les meubles P 5

L'afro groove togolais au pays de l'Uncle Sam
Charl'Ozzo sur scène à Moline le 30 juin P 7

Civisme **La ponctualité sur le lieu du travail : un acte citoyen** P 2

Agbeyomé KODJO brièvement interpellé, plus de peur que de mal

Il faut le dire, certains défenseurs des droits de l'homme passent pour de véritables maîtres dans l'art de l'amplification. Pour une simple interpellation de l'ex Premier Ministre Agbeyomé Kodjo dans la matinée d'hier, certains hommes politiques et responsables des Organisations de Défense des Droits de l'Homme avides du sensationnel n'ont pas hésité à investir certains médias privés pour des séances de cours de droit pénal. D'une simple interpellation à l'arrestation, certains ont même parlé d'enlèvement de l'ex Premier Ministre semant une psychose au sein des populations qui s'apprêtaient à vaquer librement à leurs occupations en cette matinée du mardi. Et pourtant, ce n'était qu'une simple interpellation du président national de l'Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire OBUTS signataire de la déclaration appelant aux



Agbeyomé Kodjo au milieu

manifestations des 12, 13, et 14 juin dernier, manifestations ayant occasionné des violences et casses dans la capitale Lomé. Tout comme Ajavon Zeus, Kpande Adjare et Jil Afangbedji, Agbeyomé Kodjo a été entendu par la gendarmerie, et l'homme a pu regagner son domicile. La gendarmerie poursuit toujours ses enquêtes suite aux

violences volontaires, trouble à l'ordre public, destruction et dégradation, consécutive aux manifestations organisées les 12, 13 et 14 juin 2012 par le collectif « sauvons le Togo ». il faut rappeler que 156 personnes sont interpellées et gardées à la gendarmerie dans le cadre de cette affaire. ■

P.F

Civisme:

La ponctualité sur le lieu du travail : un acte citoyen

La notion d'heure n'est pas très ancrée dans les habitudes. En effet, que ce soit pour des rendez-vous, des rencontres relationnelles, les affaires et d'autres choses encore d'importance capitale, certains citoyens ont cette fâcheuse habitude d'arriver en retard, tout en se dissimulant derrière la fameuse heure africaine. Le phénomène est très perceptible surtout dans l'administration publique où le respect des heures de service est tout simplement foulé aux pieds par certains agents qu'on pourrait qualifier de véreux. Cette situation non seulement freine le fonctionnement de l'administration mais également met à mal l'économie et crée un manque à gagner très considérable.



Les mesures disciplinaires prise à l'encontre des retardataires ne sont pas très souvent appliquées par les responsables de service, il règne alors un certain laxisme qui n'est pas de nature à lutter contre les retards sur les lieux de travail. Très souvent, les agents retardataires vaquent à d'autres occupations la plupart du temps personnelles. Une attitude pas du tout citoyenne. Il urge une prise de conscience des agents de la fonction publique par rapport aux retards sur le lieu de travail. ■

Democrate K.

Micro à l'Envers

Les confrères se prononcent sur l'actualité



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
BRHOOM Kwamé
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Magloire A.
Wilfried Ted
Correcteur
S. Didier

Infographie
Raphaël AHIBLÉ

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO
Imprimerie
La Colombe
Tirage
2000 exemplaires

Sujet de la semaine: «Votre point de vue sur les violences qui ont caractérisé les manifestations du Collectif Sauvons le Togo la semaine dernière»

Tony AYEMISSOU, Journaliste Horizon TV(Tsevié)



J'ai été très stupéfait face aux violences qui ont émaillé la marche du « Collectif sauvons le Togo », à Lomé. Les violences et les casses que j'ai pu voir ternissent l'image du Togo. Ce pays ne mérite pas ça, à l'heure où la démocratie évolue et le respect des droits humains s'observent à côté de nous. Selon la constitution, les manifestations pacifiques sont des droits et elles ne devraient en aucun cas être réprimées. Ce que j'ai amèrement déploré, c'est l'attitude incivique de certains manifestants qui ont détruits des biens publics

et privés. Certaines personnes, selon les témoignages, ont été forcées à manifester et cela est à proscrire. Aux corps habillés, nous sommes tous des citoyens Togolais et pourquoi à chaque fois on assiste à ces violences barbares entre nous? Il faut situer les responsabilités et sanctionner les auteurs. Les responsables doivent éduquer leurs militants et membres au respect des lois. Le gouvernement aussi doit rappeler les forces de l'ordre et de sécurité aux respects des droits des citoyens. ■

GNITOU Jérémie, Journaliste Radio Tabala (Kara)



J'ai été choqué après avoir vu les images des violentes manifestations que le Collectif Sauvons le Togo a organisé la semaine dernière dans la capitale Lomé. Mais ce n'est pas pour autant dire que je suis d'avis ou je partage la façon dont le pays est gouverné. En toute chose, il faut éviter la violence car le Togo est en voie de démocratisation. Si nous n'arrivons pas à faire avancer les choses, ne détruisons pas non plus le peu que nous avons comme acquis en matière de démocratie. Le

Togo ne doit pas ressembler à la Libye ni la Côte d'Ivoire. Ceux qui sont au pouvoir doivent être perméables et accepter certaines choses qui à mon avis sont si simples. Il ne sert à rien d'inviter les partis adversaires aux discussions quand on sait qu'on est intransigent sur certaines choses quand on ne veut pas lâcher un peu. Le Togo a besoin de paix pour son développement. ■

SANVI Emile, Journaliste Radio Zéphyr



C'est bien dommage qu'on en arrive là. Il s'agit en fait des revendications légitimes formulées par ce collectif mais qui malheureusement ne semblent pas avoir été bien comprises par l'autorité. Si les choses ont dégénéré finalement, le premier responsable n'est autre que l'autorité qui n'a pas su former les forces de sécurité à pouvoir contenir les manifestants, à les encadrer et se maîtriser en cas de provocation. Si les informations selon lesquelles des intrus, acquis au pouvoir, ont infiltré les rangs des manifestants sont vraies, alors c'est

très grave pour l'avenir de ce pays. L'on ne devait pas arriver à cette situation si les manifestations s'étaient tranquillement poursuivies le premier jour sans heurts, ni destruction de biens publics. Toutefois, il revient aussi aux organisateurs des manif de bien sensibiliser leurs militants et les instruire sur la conduite à tenir tout au long du parcours. C'est le lieu de rappeler aux manifestants que s'ils ont le droit de manifester, ils n'ont pas le droit d'empêcher les autres citoyens de vaquer librement à leurs occupations. ■

Tensions politiques au Togo

Le nouveau cadre électoral contesté est-il vraiment taillé sur mesure ? Décryptage et analyse

Le calme est revenu à Lomé même s'il est précaire. Après, les casses et les dégradations des biens et les agressions occasionnées par les manifestations du collectif dit sauvons le Togo, chacun « retourne à ses moutons » y compris la justice qui interpelle par-ci, relâche par-là après quelques heures d'audition, ce qui n'empêche pas les loméens de vaquer à leurs occupations.

L'inconvénient avec la montée de la fièvre en politique c'est qu'elle rend inaudible les voix des principaux acteurs à telle enseigne que certains peuvent se permettre de faire beaucoup de bruit en réclamant « plus d'eau salée dans la mer » et plus de « sable dans le désert ». Bref avec le bruit, il n'est pas facile de savoir exactement ce que veulent les uns et les autres.

Tout le monde sait aujourd'hui que le collectif proteste contre le principe même des modifications du code électoral en l'absence de consensus. Le Collectif dénonce également un découpage électoral taillé sur mesure ainsi que la mise en œuvre partielle des recommandations de la CNDH. Mais qu'en-t-il exactement. A qui peut-on imputer l'absence de consensus ?

Le nouveau découpage électoral fait-il vraiment des victimes objectives ? Autant de questions complexes qu'il est difficile d'aborder dans le brouhaha.

Sur la question du consensus, c'est une exigence de la démocratie apaisée. Elle est même reprise par les textes communautaires et notamment l'article 1er du protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance qui dispose « qu'aucune réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les 6 mois précédant les élections, sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques ».

Sur ce point, plusieurs membres du gouvernement que Le Libéral a interrogés soulignent que la règle sur le consensus n'est pas une fin en soi et qu'elle vise à encourager les discussions au sein de la classe politique sur les questions essentielles de la vie

nationale. Cette règle du consensus, soutiennent-ils, est détournée de son esprit et de son objectif si elle donne la possibilité à un parti ou à des partis de bloquer indéfiniment le processus électoral.

Certaines voix n'hésitent pas dès lors à dénoncer la volonté manifeste de certains partis de l'opposition de rendre le consensus impossible par le refus persistant de prendre part aux dialogues et la tendance trop marquée à quitter la table des discussions à la moindre difficulté alors qu'en matière électorale, il faut respecter les délais constitutionnels.

Il n'est pas aisé de faire la part des choses dans ce débat où chacun a finalement ses raisons. Il faut en tout état de cause déplorer l'absence de consensus tout en reconnaissant que le gouvernement a multiplié les signes de bonne volonté comme l'ont fait les ambassadeurs de l'Union européenne, suite à la prise en compte effective de leurs recommandations. En réaménageant et en élargissant le dialogue à de nouveaux acteurs dans le cadre du CPDC rénové et en ouvrant même d'autres cadres de dialogues, il faut reconnaître que les autorités avaient sans doute misé sur un dialogue inclusif.

Mais c'est le découpage électoral qui semble déchaîner les débats les plus passionnés. Les responsables du collectif le disent taillé sur mesure pour le pouvoir. Un parti comme le CAR a d'ailleurs choisi de se battre uniquement pour la représentativité de la préfecture de Yoto, oubliant la cause nationale.

Sur ce point précis, les responsables du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation sont formels : le nouveau découpage électoral n'est dirigé contre personne.

En effet en dehors du cas particulier de la préfecture du Golfe qui devrait disposer de dix députés suivant le nouveau schéma proposé, il n'y a que deux groupes de circonscriptions électorales : celles qui ont 3 députés et celles qui en ont 2, des nombres fixés en tenant compte de la

démographie à 70% et de la superficie à 30%.

Ces critères qui sont objectifs

La préfecture de Tone qui a quatre sièges devrait en fonction des nouveaux critères n'avoir

maritime et la région des plateaux en gagnent 7, ce qui fait un total de 50 députés, tandis

Analyse des résultats de la carte électorale proposée pour 2012

Le tableau ci-dessous classe les trente-cinq(35) circonscriptions électorales par ordre décroissant du ratio pondéré intégrant la démographie et la géographie des préfectures

	Préfecture	Ratio pondéré	Députés en 2007	Députés en 2012
1	Golfe réunifié	17,93%	7	10
2	Haho	4,43%	2	3
3	Oti	4,41%	3	3
4	Zio	4,39%	3	3
5	Sotouboua	4,14%	3	3
6	Ogou	3,89%	3	3
7	Tone	3,88%	4	3
8	Tchaoudjo	3,54%	3	3
9	Blitta	3,25%	3	3
10	Tchamba	3,16%	2	3
11	Kozah	3,12%	3	3
12	Bassar	3,10%	3	3
13	dankpen	2,89%	2	3
14	Vo	2,75%	3	3
15	Est Mono	2,71%	2	2
16	Kpendjal	2,68%	2	2
17	Yoto	2,55%	3	2
18	Lacs	2,14%	3	2
19	Amou	2,10%	3	2
20	Kéran	2,01%	2	2
21	Tandjouaré	1,91%	2	2
22	Kloto	1,87%	3	2
23	Wawa	1,78%	3	2
24	Anié	1,78%	0	2
25	Avé	1,66%	2	2
26	Doufelgou	1,54%	2	2
27	Agou	1,45%	2	2
28	Akébou	1,35%	0	2
29	Kpélé	1,34%	0	2
30	Bas Mono	1,22%	0	2
31	Moyen Mono	1,19%	2	2
32	Binah	1,08%	2	2
33	Cinkassé	1,05%	0	2
34	Assoli	1,03%	2	2
35	Danyi	0,66%	2	2
	Total	100%	81	91

visent selon le Ministère de l'administration territoriale à corriger des incohérences relevées dans le cadre électoral de 2007.

Par exemple, les préfectures de Haho, Tchamba et Dankpen n'ont pour l'instant que deux sièges alors que sous le nouveau régime elles peuvent prétendre à trois sièges.

que trois sièges.

Pareil pour les préfectures de Yoto, des Lacs, Amou Kloto et Wawa qui ont actuellement trois sièges alors qu'elles devraient avoir accès à deux sièges seulement suivant les nouveaux critères.

Il faut surtout prendre en compte le fait que sur les 10 nouveaux sièges créés, la région

que la région de la Kara, la région centrale et la région des savanes gagnent trois sièges pour un total de 41 députés.

Par rapport à ce qui précède l'on ne peut résister à l'envie de se demander en quoi le nouveau découpage électoral est-il taillé sur mesure pour x ou y ? ■

Schmidt EZA

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Partie



MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
 =====
 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
 (TOGO TELECOM)
 =====

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION,
 LA MISE EN SERVICE ET LA MAINTENANCE DE DEUX (02) ASCENSEURS
 AU SIÈGE DE TOGO TELECOM APRES DEMONTAGE DE L'EXISTANT**

Date de lancement de l'Avis : 13 JUIN 2012

Appel d'Offres National N°051/TGT/DG/DML/PRMP

La Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) lance sur fonds propres, un appel d'offres ouvert pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance de deux (02) ascenseurs au siège de TOGO TELECOM après démontage de l'existant.

2. Sont admises à concourir toutes les personnes morales, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).

3. Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualification suivants :

- a) être une entreprise régulièrement inscrite au registre du commerce ;
- b) expérience minimale de 10 ans dans le domaine similaire et disposant d'une équipe technique à Lomé;
- c) être en règle avec l'administration des impôts ;
- d) avoir des liquidités ou des facilités de crédit pour l'ensemble du marché ;
- e) avoir une structure d'intervention à Lomé.

4. Le délai d'exécution du marché est de six (06) mois à compter de la notification du marché.

5. Le dossier d'appel d'offres pourra être acheté à la Direction Générale de TOGO TELECOM, Porte 007 SPL au rez-de-chaussée, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) F CFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez de chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
 Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté
 BP : 333 Lomé - Togo
 Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
 Télex : 5245 TG
 Fax : (228) 22 21 03 73
 E-mail : spdgtgt@togotel.net.tg

6. Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de **Cinq millions Trois Cent Dix Sept Mille (5 317 000) F CFA** et déposées, sous plis fermé, au plus tard le **jeudi 12 juillet 2012 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée porte 12.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

7. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration de la garantie de l'offre.

8. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **jeudi 12 juillet 2012 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez de chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

9. L'offre conforme évaluée la moins-disante sera retenue pour l'attribution du marché.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le **site Internet de TOGO TELECOM: www.togotelecom.tg** ou s'adresser au **Département Moyens et Logistiques, Direction Générale, sis à la Place de la Réconciliation quartier Atchanté, Tél.: 23 38 55 92/22 53 40 04.**

La Direction Générale de TOGO TELECOM

Société : Akoss avait le diable dans les hanches

Il y a des filles sur terre, dont l'existence en elle-même est une suite d'exploits, un enchaînement d'expériences et une vie en continu qu'on oublie rarement. Si certaines personnes qui les ont côtoyées en garde un agréable souvenir et de perpétuelles envies de revivre le passé, les autres en y repensant tout simplement éprouvent frissons, amertume et parfois de la honte. Toujours est-il que l'expérience est diversement appréciée, même si par moment une constance reste.

Nous sommes bien dans la situation avec Akossiwa, une belle métisse togolo-ghanéenne qui a vécu une bonne partie de sa vie avec sa mère au Ghana avant de rejoindre finalement pour des raisons qu'on devinera facilement par la suite, la terre de son père, le Togo.

C'est dans un bar qu'un transitaire à la gâchette doublement facile déclara en la voyant avec un homme : « Cette fille s'appelle Akoss, elle a le diable dans les hanches ». Cela avait fait pouffer de rire les invités de ce jeune transitaire qui très inspiré par quelques vers de vin délia sa langue pour décrire un pan de la vie avec

cette femme qui se tapait pratiquement un nouveau mec chaque semaine. Son téléphone portable a la sonnerie permanemment en marche. Akoss était entre des bips de sms, des excuses répétées pour prendre des appels ; la « go » était très sollicitée et chacun attendait patiemment son tour. Jacques le transitaire racontait l'histoire de cette femme avec beaucoup d'humour, mais son état d'ébriété primaire apportait tout le crédit qu'il fallait à son histoire. Parfois, il la regardait, la fixait pour qu'elle le regarde. Une ou deux fois, Akoss l'avait furtivement salué et cela n'a pas semblé échapper à l'homme qu'elle a accompagné cet après-midi là au bar.

Jacques dans son envie de convaincre qu'il avait été pendant quelques mois le petit ami d'Akoss, même s'il souligne au passage qu'elle était d'une moralité douteuse, a fait fort en déclarant que le premier jour qu'ils ont couché ensemble, Akoss a failli lui « casser le pénis ». Voici une partie de son récit ; « Cette nuit-là je suis passé la chercher, après que dans la journée, elle m'ait demandé de lui offrir une robe de soirée qu'elle porterait pour le

mariage d'une de ses cousines au Ghana. C'est un peu en guise de reconnaissance qu'elle me prévint de ne pas m'en faire qu'elle allait m'apporter satisfaction. Cela faisait une semaine que je l'ai rencontrée par l'intermédiaire d'un de mes petits du Port. Nous sommes allés manger du poulet au centre ville avant que je ne lui demande la suite du programme. A ma grande surprise, elle me répondit "allons dans un lit j'ai envie de faire l'amour et j'espère que tu es à la hauteur". C'était la première fois qu'une fille à laquelle je n'étais pas suffisamment habitué me parlait de cette manière. Je sentis cela à la fois comme un défi et une provocation. Avant donc de quitter le restaurant, je m'offris la puissance d'une Guinness supplémentaire. Une fois dans la voiture, elle me proposa une petite auberge discrète située à Kégué. Cette nouvelle proposition alors qu'elle me facilitait financièrement la tâche, me mit mal à l'aise. Je me demandais sans vouloir me persuader si cette fille n'était pas une de ces habituées des chambres de passe qui pullulent à Lomé. Je ne

comprenais pas le courage qu'elle a eu pour m'indiquer ce lieu. Je l'observais mais elle ne semblait pas du tout gênée. Lorsque je récupérai la clé auprès du gérant, un vieux bonhomme qui lui a souri comme pour me dire qu'il l'a déjà rencontrée plus d'une fois déjà, nous nous retrouvâmes dans cette chambre climatisée, bon marché que j'ai finalement appréciée et dans laquelle je suis revenu après avec mes autres dossiers. » Avec un léger sourire, le transitaire Jacques cherchait les réactions de ses amis sur la table. A ce moment, il se tourna vers Akoss et déclara à haute voix comme pour se faire entendre par toutes les tables voisines et surtout par le compagnon d'Akoss : « Cette femme est très dangereuse, elle a failli me casser le pénis ! » Tout le monde autour du transitaire se mit à rire aux éclats. L'histoire devenait plus intéressante et les éclats de rire attirèrent, à l'exception d'Akoss et son compagnon, toute l'attention des autres clients sur le groupe du transitaire. Le transitaire Jacques lui-même ne put s'empêcher de rire. Quand il se reprit, il demanda aux autres de se taire : « Mais c'est vrai ! N'est

ce pas Akoss ? ». Cette fois, il se tourna vers Akoss qui fut contrainte de se retourner dès qu'elle entendit son nom. Son compagnon qui soupçonnait quelque chose depuis le début, se dressa également pour comprendre pourquoi, le transitaire appelait la femme avec laquelle il est assis. Pour lui il s'agissait d'un manque de politesse. Sûr de lui, il voulait s'approcher du groupe des amis de Jacques pour leur demander de raisonner leur patron qui commençait selon lui à agacer le monde. Akoss demanda tout simplement à son compagnon de laisser tomber. Elle le rassura en disant que c'est un homme qui voulait lui faire la cour par le passé et qu'elle avait refoulé parce que trop accroché à l'alcool et souvent bizarre. Comme si Jacques avait entendu le justificatif d'Akoss, il lança au compagnon : « Elle t'a dit que je l'ai baisé ta copine. Mais fais attention, elle n'est pas du tout sérieuse ». Cette fois, Jacques avait jeté la pavé dans la marre et le compagnon d'Akoss, un certain Abel, n'entendait pas se faire humilier de cette manière. ■

A suivre dans LE LIBERAL 78

Le Briscard

Eliminatoires CAN 2013

Les Eperviers sauvent les meubles

Les matchs du deuxième tour retour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2012 ont été disputés le week-end dernier sur tout le continent africain. Cette phase des éliminatoires qui concerne essentiellement les pays qui ont raté les dernières éditions de la compétition continentale a réservé des fortunes diverses pour les pays qui y ont participé. Le Togo notre pays, qui était en difficulté suite à des problèmes internes et qui est resté sur une série de quatre matchs sans victoire avant sa confrontation avec le Kenya, a pu se sauver la peau avec une victoire étonnante à domicile. Les Eperviers, très en difficulté dans les éliminatoires de la Coupe du Monde 2014 ont effectué un sursaut d'orgueil le dimanche dernier devant le public en battant les Harambee Stars sur le score d'un but à rien.

Sur les trois derniers matchs que l'équipe nationale togolaise a eu à disputer que ce soit dans les éliminatoires du Mondial 2014 ou dans les éliminatoires de la CAN

2013, plusieurs observateurs ont unanimement noté un fond de jeu acceptable même si contre la Libye et la RD Congo, les résultats n'ont pas été ceux qu'on espérait. Le dimanche dernier, contre le Kenya, les Eperviers du Togo ont fait montre d'une cohésion de groupe qui leur a permis de posséder le ballon pendant un bout de temps. Cette faculté longtemps perdue par la sélection togolaise se retrouve peu à peu et a été le facteur essentiel de la victoire contre le Kenya le 17 juin dernier. Durant tout le match entre Eperviers et Harambee Stars, les togolais ont le plus souvent démontré des choses encourageantes au grand bonheur d'un public qui a été pendant longtemps sevré du beau jeu et du succès de l'équipe nationale. Les Eperviers qui peinent depuis quelques temps en attaque suite à l'absence des buteurs de l'équipe ont pu arriver au bout de la solide équipe kenyane grâce à leur jeu collectif. En effet, le match s'était débloqué sur trois actions qui ont mis fin au rêve kenyan qui était de réaliser un



match nul pour se qualifier. En effet le but togolais est arrivé à une montée de Donou Kokou qui a adressé une balle à Prince Ségbéfià celui-ci à son tour fit la remise à Serge Gakpé qui bat le portier Kenyan d'un plat de pied. Il faut dire que le Togo s'était donné les chances de sa qualification grâce au but marqué à l'aller par Razak Boukari à Nairobi le 29 Février dernier. En effet, sur l'ensemble des deux matchs, les deux pays sont à égalité de deux buts partout. Et c'est le but marqué à l'extérieur qui a départagé les deux sélections. Les Eperviers qui ont outrageusement dominé le match du dimanche n'ont jamais pu aggraver la

marque jusqu'à la fin de la rencontre après le seul but de Serge Gakpé à la 58e minute. Un résultat qui est loin de réjouir le sélectionneur Didier Six qui regrette toujours l'absence des joueurs cadres qui ont boycotté la sélection en ce mois de juin. Ce regret de Didier Six est d'autant justifié quand on sait qu'au prochain tour, le Togo va rencontrer une équipe revenue de la CAN 2012. Ce qui implique que le Togo a de fortes chances de tomber sur un gros morceau. Ceci sera beaucoup plus compliqué. Les autorités du ministère des sports et les responsables de la Fédération Togolaise de Football sont prévenus et doivent prendre des dispositions qui s'imposent pour que les meilleurs joueurs actuels du Togo rejoignent la sélection. Le tirage au sort a lieu le 2 juillet et les matchs allés du prochain tour vont démarrer le 12 octobre. Les responsables du sport togolais doivent se mettre au travail et non attendre encore la dernière minute pour des visites de soutien. ■

BRHOOM Kwamé

Economie

La micro finance en pleine expansion au Togo, Le recouvrement des créances reste un défi

Les débuts de la micro finance au Togo remontent à la fin des années 60. Mais il a fallu attendre les années 90 pour assister à une véritable éclosion de ce secteur. Au 31 décembre 2011, on dénombrait pas moins 204 institutions de micro-finance. Selon le Ministère de l'Economie et des finances le nombre des acteurs de la micro-finance a pratiquement quadruplé en 10 ans, passant de 227000 en 2000 à près de 1.010000 membres en 2011. En moins d'une décennie, les crédits octroyés ont également explosé passant de 4,9 milliards en 2001 à 103,4 milliards en 2011.

Cette expansion qui fait le

bonheur des opérateurs économiques ne va pas sans difficulté. La principale est liée au recouvrement des créances. Selon M. Akuété Sory Directeur financier de la micro finance WAGES, la survie d'une institution de micro finance repose sur la bonne gestion des crédits octroyés.

Depuis quelques années, plusieurs institutions de micro finance ont jeté la clé sous le paillason pour diverses raisons notamment : l'insuffisance des moyens financiers et humains dédiés à la surveillance du secteur, la mauvaise gouvernance et la mauvaise gestion mais aussi et surtout les impayés qui peuvent multiplier

les créances douteuses entraînant souvent des faillites des institutions d'intermédiation financière.

Dans le jargon propre au secteur des micro finances, une situation d'impayés est une situation dans laquelle des remboursements de crédits sont en retard suivant le contrat de prêt signé avec le client. Selon M. Akuété Sory auteur d'une communication sur la gestion des impayés lors d'un atelier d'échange avec les médias le 13 juin à Kara, les institutions de micro finance ont une lourde responsabilité notamment dans le choix des produits de prêts inappropriés, le non déblocage à temps, le manque de suivi, la mauvaise



Des clients au guichet d'une micro finance à Kara

analyse des dossiers de prêts, des crédits complaisants...etc.

Du côté de la clientèle les difficultés de remboursement des crédits sont liées à des causes multiples : maladie, décès, faillite, le détournement de l'objet du crédit ou tout simplement la mauvaise foi. A ces causes mentionnées on peut également évoquer des raisons

externes caractérisées par les catastrophes naturelles les crises socio économiques et politiques. Les conséquences des impayés se révèlent parfois très lourdes. L'avenir de la micro finance au Togo dépendra de la manière de régler l'épineux problème des incidents de recouvrement. ■

P.F

CEPD et BAC II 2012

Le Collectif « sauvons le Togo » a fait peur aux candidats



Des candidats au BAC II

Après les épreuves facultatives qui se sont déroulées hier lundi, les choses sérieuses comme on a coutume de le dire ont démarré dans de bonnes conditions pour les candidats au BAC 2 et ceux du CEPD hier. Mais il faut dire que certains candidats surtout de la zone sud de Lomé ont eu la trouille de leur vie lorsque déjà hier le Collectif « sauvons le Togo » appelait encore ses militants à une marche suivie d'un sit-in à Deckon. Il y a exactement une semaine le même mouvement du CST avait donné lieu à des violences et casses obligeant certains citoyens qui devaient vaquer librement à leurs occupations à se terrer chez eux. Déjà dimanche et à quelques heures du démarrage du BAC 2 et du CEPD les ministres en charge de l'enseignement et celui de la sécurité ont rassuré les candidats et parents sur les mesures prises pour le bon déroulement de ces examens de fin d'année. Ce mardi matin premier jour du démarrage du CEPD deuxième jour du BAC 2, un dispositif sécuritaire a été déployé dans plusieurs coins de la capitale permettant ainsi aux candidats de se diriger librement vers les différents centres d'écrit. Un peu plus de 149 000 candidats composent pour le CEPD. S'agissant du Baccalauréat Deuxième partie (BAC II) ce sont environ, 54647 candidats qui se soumettent aux différentes épreuves pour l'obtention du tout premier diplôme universitaire. Le pourcentage de réussite toutes séries confondues était de 43% l'an dernier et il n'a jamais franchi la barre des 50% depuis 1990. ■

B.K.

Santé :

Le don du sang : un geste salvateur à encourager

Le don du sang est un geste humanitaire fait par des donateurs volontaires, qui donnent leur sang de façon désintéressée pour sauver la vie des gens dont ils ne connaissent même pas l'existence. Malgré le développement scientifique, l'homme n'est pas encore parvenu à produire les produits sanguins. Les poches de sang et les autres produits sanguins qui sont si indispensables lors des interventions chirurgicales ou dans les cas d'anémies sévères suite à certaines maladies graves. Ces poches de sang au Togo, sont fournies par le centre national de transfusion sanguine de Lomé. Ce centre organise la collecte et la distribution du sang à travers toute étendue du territoire national.

La politique transfusionnelle au Togo est de donner du sang de qualité à toute la population. Le centre national de transfusion sanguine de Lomé, permet la qualification biologique des produits sanguins. Le sang recueilli chez le donneur subit une batterie d'analyses avant de le fournir aux hôpitaux de tous le pays. En effet, quatre principales analyses sont effectuées sur ce sang à la recherche des pathologies comme le VIH-Sida, la syphilis, l'Hépatite B et C. lorsque une de ces maladies est détectée dans le sang, celui-ci est immédiatement détruit et quand un mois après le donneur revient pour avoir des résultats des analyses de son sang, on le met au courant au cours d'un entretien avec des médecins assermentés et s'il y a lieu, le sujet est référé à un centre spécialisé.

Les besoins en sang en 2011 étaient de 60000 poches de sang. Mais entre temps ce besoin s'est accru ce qui amène les responsables des centres de collecte à lancer un appel à plus de mobilisation de la part de la population en vue de



relever le double défi de la garantie de la qualité et de la sécurité du sang à transfuser. D'ailleurs lors de la célébration de la journée mondiale du don de sang le 14 juin passé, c'est à juste titre que les donateurs volontaires ont été honorés et le thème de cette année allait dans le même sens « chaque donneur de sang est un héros ».

Au-delà d'exhorter les populations à donner plus de sang, il faut aussi ajouter qu'il est très important que chaque individu puisse connaître son groupe sanguin. Cela facilitera la tâche aux personnels soignants des hôpitaux en cas de besoin de transfusion. Rappelons que chez l'homme on a principalement quatre groupes sanguins à savoir le groupe A, B, AB et O. les sujets du groupe O étant des donateurs universels c'est-à-dire que ces sujets peuvent donner le sang aux autres groupes sanguins. Les sujets A et B de leur côté sont des receveurs universels. ■

Wilfried Ted

Politique française

La proximité de la présidentielle et des législatives réduit de plus en plus les risques de cohabitation

Les Français, le week-end écoulé ont choisi les députés qui vont siéger au palais Bourbon pour les 5 prochaines années.

Le parti socialiste a confirmé sa bonne forme révélée déjà au premier tour. La dynamique victorieuse ne s'est pas estompée depuis le soir du 26 mai et cette large majorité va permettre à François Hollande de disposer de tous les leviers pour mener sa politique pendant le quinquennat. Avant d'évoquer les implications au plan du droit constitutionnel pour ces législatives, il faut s'intéresser à deux faits majeurs qui sont à retenir : l'échec de l'ancienne Ségolène à se faire élire face au dissident socialiste Olivier Falorni, le perchoir devenant ainsi désormais pour elle un rivage lointain et inaccessible.

Au-delà du drame que vit l'ancienne candidate aux élections présidentielles, le résultat prouve combien le diktat des états-majors des partis politiques peut tordre le coup à la volonté populaire. Il aurait suffi que le dissident socialiste retire sa candidature pour Ségolène soit réélue pourtant illégitime.

L'autre fait reste l'élection de la petite fille de Jean Marie Le Pen, qui à 22 ans est

la benjamine des députés. Décidément l'hydre frontiste pousse des têtes.

Il faut dire que la majorité socialiste était attendue de toutes les façons. Depuis la réforme constitutionnelle du 24 septembre 2000, qui a limité à cinq ans la durée du mandat présidentiel, un Président est toujours assuré de s'assurer une majorité à l'Assemblée nationale. Pratique qui a généré dans les régimes contemporains, la cohabitation a montré qu'elle avait des effets désastreux dans la conduite des affaires de la cité au pays de Charles De Gaulle. Le Président Mitterrand avait fait état de l'atmosphère glacial qui régnait pendant les conseils des ministres lors de la première cohabitation qu'a connue la France de 1986 en 1988. On peut dire autant pour la seconde cohabitation de 1997 à 2002. Et les dirigeants des autres pays de se gausser de la présence de deux dirigeants français dans les rencontres internationales. La principale motivation de cette révision était précisément de cette cohabitation, en faisant concorder la durée des mandats du Président avec celui des députés. En effet, lorsque la majorité parlementaire n'était pas favorable au Président, celui-



ci était contraint de nommer un Premier ministre hostile, car un ministre de son parti aurait toutes les chances de se faire renverser par l'Assemblée nationale.

Le couplage des élections présidentielles et législatives en 2002, 2007 et cette année, 2012 qui a fait coïncider la majorité présidentielle et parlementaire montre qu'inexorablement le glas de la cohabitation est sonné. Difficile pour un Président de ne pas tirer profit pendant les législatives, de la légitimité pendant les présidentielles.

Du coup on peut on se demander à quoi peut bien aussi servir le droit dissolution. La simultanéité de la présidentielle et des législatives rend très peu probable le retour d'une discordance entre

majorité présidentielle et parlementaire, sauf accident imprévisible — décès ou démission du président. Assurés de disposer de majorités solides et dévouées, puisqu'élues directement après eux, les présidents de la République n'auront guère l'occasion d'utiliser leur droit de dissoudre l'Assemblée Nationale en France.

Le droit de dissolution a donc toutes les chances de demeurer théorique.

Mais qui sait : les aléas de la politique peuvent bien entraîner une crise ministérielle dans une même majorité. Mais cela demeure très rare.

C'est arrivé en 1997 à cause des plaies mal refermées au sein de la droite consécutives aux présidentielles de 1995 pendant lesquelles deux ténors, Chirac et Balladur s'étaient livrés à une lutte fratricide pour leurs candidatures.

Jacques Chirac avait décidé de dissoudre une assemblée qui était composée en majorité de la droite mais dominée par les balladuriens, ses frères ennemis.

Le phénomène de la cohabitation comme au début de la cinquième république va être très rare, pour ne pas dire impossible. ■

E. Dieudonné

La Guerre est ouverte entre les ex-lieutenants de Nicolas Sarkozy pour prendre les rennes du parti

Ils étaient les cerbères du sarkozysme lors du quinquennat passé. Aujourd'hui François Fillon et Jean François Copé s'affrontent pour s'imposer aux commandes du navire, l'UMP laissé par Nicolas Sarkozy battu au soir du 06 mai 2012.

L'UMP qui vient de perdre les législatives n'échappera à la guerre de succession devenu un classique en politique, dans les formations politiques quand le chef tire sa révérence ; ce qui suscite des vocations.

Souvent une succession soigneusement organisée par celui qui tire sa révérence simplifie bien les choses, mais visiblement la défaite n'était pas envisagée du côté de Sarkozy qui malgré les prévisions des sondages croyait dur à sa victoire.

Le testament politique ne joue pas aussi bien souvent, Dominique De Villepin l'a appris à ses dépens où 2006, légataire universel du testament de Jacques Chirac, il avait été finalement coiffé au poteau par Nicolas Sarkozy. On ne peut pour l'instant pas dire qui de François Fillon ou de Jean François Copé dispose d'un avantage certain. Si le premier s'est illustré à

Matignon sans interruption pendant cinq ans sans interruption, un record dans l'histoire, le second du haut de sa position de SG de l'UMP a été la cheville ouvrière de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy même si elle n'a pas donné les résultats escomptés, cette position reste le canal par lequel il rencontre le ban et l'arrière-ban de l'UMP. Les saillies se multiplient entre les deux lieutenants de Nicolas Sarkozy. Le 24 mai dernier, l'ancien Premier Ministre avait fait par de son souci que le leader de l'UMP émerge à l'issue d'un débat politique. A travers l'affrontement entre Xavier Bertrand et Christian Jacob pour la présidence du groupe parlementaire UMP, on voit l'opposition entre François Fillon et Jean-François Copé. Ce n'est que le début d'une chronique d'un affrontement politique qui ne se refermera sans doute qu'en 2017, qui promet des étincelles comme un autre qui vient de finir entre Nicolas Sarkozy et Dominique de Villepin. Qui aura les faveurs des militants de l'UMP? Bien malin celui qui peut deviner. ■

PF

L'afro groove togolais au pays de l'uncle Sam Charl'Ozzo sur scène à Moline le 30 juin

Depuis le 11 mai dernier, un trio d'artistes togolais est à la conquête des Etats-Unis d'Amérique. Il se compose de Mirlinda, Dela Délali et de Charl'Ozzo. Ce voyage professionnel va se terminer le 30 juin prochain avec une prestation scénique à Moline près de Chicago, où la crème de l'afro zouk, du gospel togolais et de l'afro groove va encore couler à flot, devant un public aussi varié que chaleureux. Le trio parti depuis le mois de mai n'a pas cessé d'enchanter les populations, togolaise comme étrangères vivant aux Etats-Unis. Charl'Ozzo, Dela Délali, Mirlinda se sont déjà produits en Caroline du Nord, à New Jersey, à Atlanta, à Omaha, et la cerise sur le gâteau c'est Moline près de Chicago le 30 juin 2012. Cette sortie professionnelle permet de mieux jauger leur musique et de pouvoir détecter les attentes des fans et des mélomanes. « Les gens ont beaucoup aimé mon style. Tout le monde se retrouve dedans à tel enseigne qu'ils disent que je ne suis pas Togolais. J'ai fait beaucoup de découvertes sur le plan musical puis touristique. Musicalement je vois en quelque sorte ce qui plait aux gens de la diaspora et je mettrai cela en pratique pour mon deuxième album. Je ferai des featurings mais pas avec des Américains parce que musicalement c'est deux mondes différents. Mais plutôt avec des Togolais vivant aux Etats-Unis qui chantent d'ailleurs bien », s'exclame Charl'Ozzo. Cette tournée n'est pas la première du genre pour cet artiste. Déjà en 2011, il était en Allemagne, puis en France où Charl'Ozzo a tenu une série de concerts. Mais il a aussi tournée en Afrique, notamment à Ouagadougou au Burkina Faso, au Bénin, et au Ghana pour ne citer que ceux là. Rappelons que le mâle du trio, Charl'Ozzo, s'est forgé à travers des groupes comme Klossal, la choral Classic Spes and Gaudium, la Chorale Aube Nouvelle de Saint Daniel Comboni, avec la laquelle il décroche le trophée de la Meilleure Chorale Jubilaire de Lomé en 2002. Il a débuté sa carrière en tant que danseur avant de fourbir sa voix pour la chanson. Le 11 mai 2008, il sort sa première galette solo baptisé « Sè ». Actuellement Charl'Ozzo prépare activement son deuxième album qui sera fait de surprises. ■

Magloire A.



TOGO TELECOM

GRANDE CAMPAGNE DE RÉACTIVATION GRATUITE

JUSQU'AU 06 JUILLET 2012

• Cartes SIM illico désactivées

Réactivation par rechargement d'une carte illico d'un montant minimum de 1000 F CFA



• Cession gratuite

Comptes illico et Chemoi



Plus de détails sur nos services et tarifs sur www.togotelecom.tg

Service client : 772

LES TARIFS ILLICO (CFA)

Recharge	Appels	Textes
1000 F CFA : 1000 F CFA	1000 F CFA : 1000 F CFA	1000 F CFA : 1000 F CFA
2000 F CFA : 2000 F CFA	2000 F CFA : 2000 F CFA	2000 F CFA : 2000 F CFA
5000 F CFA : 5000 F CFA	5000 F CFA : 5000 F CFA	5000 F CFA : 5000 F CFA
10000 F CFA : 10000 F CFA	10000 F CFA : 10000 F CFA	10000 F CFA : 10000 F CFA

LES TARIFS CHEMOI (CFA)

Recharge	Appels	Textes
1000 F CFA : 1000 F CFA	1000 F CFA : 1000 F CFA	1000 F CFA : 1000 F CFA
2000 F CFA : 2000 F CFA	2000 F CFA : 2000 F CFA	2000 F CFA : 2000 F CFA
5000 F CFA : 5000 F CFA	5000 F CFA : 5000 F CFA	5000 F CFA : 5000 F CFA
10000 F CFA : 10000 F CFA	10000 F CFA : 10000 F CFA	10000 F CFA : 10000 F CFA

TOGO TELECOM, la Révolution.

www.togotelecom.tg